



**Conseil de gestion du Parc naturel
marin du golfe du Lion
Session du 07 février 2020**

Délibération n°2020-003

Approbation du programme d'actions 2020

- VU le code de l'environnement et notamment les articles L334-3 et suivants, R131-30, R334-31 et suivants
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°309/2019 du 07 novembre 2019, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du 09 février 2016 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuvé le 10 octobre 2014

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

CONSIDERANT la proposition de programme d'actions 2020

Article 1 :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le programme d'actions 2020 du Parc naturel marin du golfe du Lion, sans modification.

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Michel MOLY

Président du conseil de gestion



Programme d'actions 2020



Sommaire

Préambule 3

Axe stratégique 1 : 4
**Progresser dans la protection des habitats
et des espèces**

Axe stratégique 2 : 9
**Protéger et valoriser le patrimoine culturel
maritime**

Axe stratégique 3 : 12
**Réduire les pollutions et améliorer la qualité
du milieu**

Axe stratégique 4 : 15
**Accompagner le territoire sur les enjeux de gestion
et de développement durable de l'espace littoral et
marin**

Préambule

Le Parc naturel marin du golfe du Lion entre dans la 6^{ème} année de mise en œuvre de son plan de gestion. Dans le cadre de son déploiement, le programme d'actions est construit à partir de projets pluriannuels déjà engagés, ainsi que de nouveaux projets. Ces projets sont composés d'actions annuelles ou récurrentes.

L'installation du nouvel établissement « Office français de la biodiversité – OFB » au 01 janvier 2020 imposera un temps de latence dans le renouvellement de nombreuses procédures administratives et financières internes. Les capacités administratives du Parc seront donc ralenties et imposeront certainement un report partiel des actions programmées. Un dialogue de gestion à mi-parcours permettra de tirer un bilan et de planifier les besoins du deuxième semestre. L'organisation de la spécificité mer au sein de l'OFB est en cours de construction avec en particulier la prise en compte d'une nouveauté qui est le rattachement des parcs naturels marins aux directions régionales.

1) Présentation du budget alloué et de l'effectif

Le budget prévisionnel demandé pour 2020 se situe sur le même niveau que celui de l'année 2019, soit 1 100 000 euros (hors masse salariale). La première dotation ventilée en trois destinations (investissement, fonctionnement et intervention) qui a été attribuée au Parc est de 614 000 €. Le plan d'actions 2020 est donc décliné à partir du budget prévisionnel et sera adapté en cours d'année selon le niveau d'engagement des dépenses et de la deuxième dotation.

L'effectif du Parc se stabilise en 2020 avec quelques mouvements prévus, le renfort possible d'un nouveau réserviste et d'un nouveau CDD pour deux ans financé par le projet sur la planification spatiale maritime.

Comme pour les précédentes années, la réalité des 18 postes théoriquement autorisés sous plafond avec ceux effectivement occupés conduit à un différentiel de moins 2 ETP (équivalent temps plein). Les deux agents absents concernés sont susceptibles d'un retour à temps partiel dans l'année. Le départ du chef de service ingénierie en mars conduira à une vacance temporaire, le temps de son renouvellement effectif. Un agent sous contrat hors plafond est arrivé sur le programme LIFE Marha pour 3 ans. Un agent a rejoint l'équipe via une convention avec le WWF qui se consacre à l'animation d'un projet de « cogestion » au sein des petits métiers de la pêche. Deux services civiques sur 8 mois se consacreront, l'un à l'animation pédagogique et l'accompagnement du Parc sur les événementiels, l'autre sur la poursuite de l'étude des cétacés, ainsi que deux stagiaires de master 2 programmés sur 6 mois.

2) La programmation des ressources par axe stratégique

La stratégie d'actions se décline chaque année en projets, regroupés par axe pour caractériser les lignes directrices dans lesquelles le Parc s'engage de manière prioritaire, pour mettre en œuvre son plan de gestion.

Cette année après un travail de vision partagée en interne, le Parc a souhaité revisiter la formulation de ces 4 axes afin de répondre plus directement aux besoins de progrès sur la protection, la réduction des menaces et l'accompagnement des acteurs vers une gestion durable des ressources.


Pour chaque axe sont synthétisés les montants financiers prévisionnels globalisés des actions et le temps de personnel dédié. Le temps en personnel n'est pas distingué entre chargés de missions et agents de terrain mais peut varier de manière importante selon le type d'action et de son choix de mise en œuvre.

Axe stratégique 1

Progresser dans la protection des habitats et des espèces

Tout comme en milieu terrestre, la biodiversité marine est menacée et l'état de santé de ses habitats est globalement inquiétant. Néanmoins, la capacité des milieux marins à se rétablir dès lors que progresse la protection est démontrée et, s'il faut le rappeler, c'est le rôle fondamental d'une aire marine protégée. Beaucoup d'efforts cependant restent à consacrer à la connaissance,

indispensable pour orienter et évaluer l'efficacité des mesures de gestion. Agir sur la réduction des pressions diverses passera d'une part par le dialogue et l'exposé des enjeux auprès des acteurs et d'autre part sur la mobilisation du grand public par des actions pédagogiques et de communication adaptées.

€	250 000		1300 j./agent
	25 %		37 %



■ **Projet 1 - Déploiement d'un programme stratégique pour l'étude et le suivi des cétacés dans le Parc naturel marin du golfe du Lion**

Le suivi des populations de cétacés a été lancé en 2018 sur l'ensemble du Parc. Sa mise en œuvre n'a pu être que partielle en 2019 (la partie la plus au large n'ayant pas pu être prospectée) et sera poursuivie en 2020. Deux campagnes, d'une semaine chacune environ, seront organisées, a minima dans la zone des 20 milles (selon les possibilités d'affrètement de navire), pour collecter les données en mer au printemps et à l'automne/hiver. Ces campagnes permettent également de capitaliser des connaissances sur les autres compartiments de la mégafaune marine (oiseaux, tortues, grands poissons pélagiques), les activités anthropiques et les macrodéchets.

En complément, des sorties mensuelles avec les moyens du Parc seront expérimentées cette année.

Tout comme en 2019, ce suivi sera complété par des embarquements avec les professionnels de la découverte du milieu marin afin de poursuivre le travail de photo-identification et de catalogage des grands dauphins. Ces embarquements sont aussi une occasion privilégiée de sensibiliser le public aux richesses naturelles et aux actions du Parc.

■ **Projet 2 - Évaluation de l'état de conservation de plusieurs habitats d'intérêt communautaire dans le Parc naturel marin du golfe du Lion : herbier de posidonie, coralligène, roche infralittorale et récifs de coraux profonds**

L'évaluation de l'état de conservation des trois habitats côtiers que sont l'herbier de posidonie, le coralligène et la roche infralittorale, ainsi que de l'habitat profond formé par les récifs de coraux, répond aux attentes des deux directives européennes : la Directive Habitat Faune Flore et la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin. L'année 2020 sera particulièrement consacrée à l'actualisation de la cartographie des herbiers de posidonie ainsi qu'à l'évaluation de leur état écologique via la méthode de l'EBQI (Ecosystem based quality index). La formation des agents de terrain à cette méthode sera poursuivie, y compris par l'accompagnement des scientifiques du MIO et du GIS Posidonie. Enfin, les réflexions relatives au développement des indicateurs du tableau de bord pour les autres habitats seront amorcées ainsi que la valorisation des travaux menés en partenariat avec le LECOB sur les récifs de coraux profonds.

■ **Projet 3 - Programme de suivi des espèces réglementées dans le Parc naturel marin du golfe du Lion**

Au vu du déclin de leurs populations, le mérrou, le corb et le corail rouge font partie des espèces marines pour lesquelles il a été nécessaire de réglementer la pêche. Des suivis de leur état de conservation ont été initiés afin d'évaluer l'effet de la mise en place de ces réglementations, dans l'optique de leur renouvellement. Des comptages visuels de mérours et de corbs seront réalisés en plongée sous-marine. Ils seront complétés, pour le corb, par un suivi de sa distribution sur l'ensemble de la côte ainsi que des zones fonctionnelles fréquentées pour sa reproduction, suivi opéré grâce à un nouvel outil prometteur : l'acoustique passive.

Les résultats d'une étude relative à l'évolution de l'état des populations de corail rouge, débutée en 2019, seront réceptionnés et valorisés dans le cadre du renouvellement de l'arrêté réglementant sa pêche dans les eaux des Pyrénées-Orientales.



Comme les années précédentes, deux comptages seront réalisés en plongée durant l'été 2019, à un mois d'intervalle, sur les sites de Canadells, Sainte-Catherine, Béar et la Moulade.

■ **Projet 4 - Amélioration des connaissances et caractérisation des faciès morphologiques et sédimentaires des têtes de canyons du Parc**

La connaissance de la morphologie et de la lithologie des fonds marins (sols et sous-sols) est un principe de base indispensable à tous les usagers du domaine maritime, et à toutes les études à vocation environnementale, scientifique ou industrielle. Les têtes de canyons et l'interfluve entre les canyons de Bourcart et de Lacaze-Duthiers se situent dans une zone où peu de travaux ont été menés, mais dans laquelle l'existence d'habitats remarquables et à très fort enjeux écologiques n'est pas à exclure. Des faciès morphologiques et sédimentaires spécifiques sont localisés à proximité des têtes de canyons du Parc (zones de dunes, de sables indurés, de pockmarks et de protubérances circulaires indéterminées), confirmant l'intérêt écologique et fonctionnel de ces zones au large.

Devant le manque de données, le projet prévoit d'acquérir des connaissances sur ces zones afin d'y caractériser les structures morphologiques et sédimentaires spécifiques, d'évaluer la valeur écologique des habitats de ces zones et de déterminer les mesures nécessaires à leur préservation.



■ **Projet 5 - Déploiement du cadre de gestion des mouillages écologiques**

Conformément à l'orientation de gestion du Parc de favoriser des pratiques nautiques respectueuses de l'environnement marin, la gestion et la maintenance en direct des 14 dispositifs d'amarrage du site Natura 2000 dans le périmètre du Parc permet de protéger les habitats, en particulier les herbiers de posidonies, mais également de renforcer la collaboration engagée avec les usagers de la mer.

L'évolution de la zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) du Parc amènera l'équipe du Parc à poursuivre la communication et la sensibilisation des acteurs et à compléter les demandes administratives, notamment sur les aspects paysagers et les travaux en site classé. En parallèle, la rédaction et la publication du marché public pour les travaux ainsi que pour la maintenance des dispositifs d'amarrage complémentaires seront réalisées.

■ **Projet 6 - Déploiement et mise en œuvre de la co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »**

Le site Natura 2000 « FR9101493 - Embouchure du Tech et grau de la Massane » s'étend majoritairement sur la commune d'Argelès-sur-Mer. Il est constitué d'une partie continentale (32 %) et d'une partie maritime (68 %) située dans le Parc. Le Parc naturel marin du golfe du Lion est opérateur du site : son plan de gestion vaut donc document d'objectifs et son conseil de gestion endosse la fonction de comité de pilotage.

Fin 2018 un contrat de coopération a été signé avec la commune d'Argelès-sur-Mer pour mettre en œuvre une co-gestion de la partie terrestre du site Natura 2000. L'année 2019 ayant été consacrée à l'élaboration d'un plan d'actions, permettant d'asseoir le schéma d'ensemble du travail à réaliser, de disposer d'une base de connaissances actualisée, de prioriser les enjeux de conservation et d'établir un référentiel d'actions prioritaires, 2020 sera dédiée à la mise en œuvre opérationnelle de ces actions.

Elles seront tournées vers des acquisitions de connaissances complémentaires, la sauvegarde et la restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire, l'entretien et la surveillance

du site ainsi que l'information et la sensibilisation des acteurs du territoire et du grand public.



■ **Projet 7 - Conception et mise en œuvre d'un plan de contrôle en collaboration avec les services de l'État et les gestionnaires de sites**

En 2019, le Parc marin a mis en œuvre son deuxième plan de surveillance et de contrôle dans la continuité de celui effectué en 2018.

En 2020, les missions de surveillance et de contrôle seront menées sur l'ensemble du territoire dans la limite de nos autorisations de navigation. Cependant, en fonction des enjeux identifiés depuis deux ans, les efforts seront particulièrement concentrés dans certaines zones et certains domaines comme la pêche des espèces d'intérêt patrimoniale ou bénéficiant d'une réglementation spécifique dans le Parc, ou bien encore le marquage de la caudale pour les espèces concernées. Dans le cadre de la gestion du site mixte Natura2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane », des missions de surveillance continueront d'être effectuées en coopération avec les services de la mairie d'Argelès-sur-Mer, co-gestionnaire du site. De plus, les agents du Parc effectueront des contrôles d'autorisation de réalisation de travaux en collaboration avec les agents de la DREAL et de la DDTM ; l'effort sera particulièrement mis sur les dossiers qui ont engendré un avis du conseil de gestion. Enfin, une vigilance particulière sera exercée sur le respect des règles de navigation par l'ensemble des usagers dans le périmètre du Parc. En 2020, l'objectif sera d'accroître notre collaboration avec



les services de surveillance et contrôle spécialisés dans le milieu marin mais aussi, avec la création de l'OFB, de travailler avec nos collègues spécialisés dans les milieux aquatiques d'eau douce et la biodiversité terrestre.

■ **Projet 8 - Poursuite des travaux relatifs à la mise en œuvre de zones de protection forte**

Pour répondre aux enjeux sous-jacents au renforcement de la protection pour le territoire et dans un cadre national, le conseil de gestion du parc a décidé d'être au cœur du dispositif en actant la création d'un groupe de travail dédié en juin 2019. L'objectif de ce GT est de délimiter les zones à enjeux et de définir le ou les outils de gestion et de protection les mieux adaptés pour tendre vers de la protection forte.

Cette première année de mandat sera donc consacrée à l'établissement d'un diagnostic des usages et pressions, pouvant se superposer au diagnostic écologique réalisé sur le territoire. Les données nécessaires seront collectées et validées auprès des usagers en plusieurs temps : entretiens avec les différents groupes

d'usagers, ateliers par secteur géographique puis séminaire global de restitution.

La réflexion du GT et plus largement des acteurs du territoire sur le sujet sera nourrie par différents supports de communication (fiches techniques, webinars, interventions, etc.) qui aborderont, entre autres, les éléments de biodiversité à protéger, les bénéfices socio-économiques, les outils de protection existants, etc.

Un voyage d'étude sera organisé, dans une aire marine protégée ayant mis en place une démarche probante de renforcement de la protection, afin de faire bénéficier les acteurs du territoire d'un retour d'expérience de leurs pairs.





Axe stratégique 2

Protéger et valoriser le patrimoine culturel maritime

La richesse de ce patrimoine dans le parc est liée à l'histoire maritime de celui-ci, de l'antiquité à nos jours. Nombreuses sont les associations impliquées sur ce sujet qui le font vivre et le partagent. A l'image de la pratique de la voile latine, qui fait le lien entre le passé et le présent, le patrimoine culturel est en

perpétuelle évolution. Le Parc doit se saisir de ce sujet comme une occasion unique de rétablir le lien entre une société déconnectée de ses relations directes de subsistance à cet environnement, devenu un simple support de loisir, avec les enjeux majeurs de conservation de la mer et des océans.

€	40 000	🧑	250 j/agent
	4 %		7 %

■ Projet 1 - Diffusion et valorisation d'un film d'animation sur le bateau de charge romain

Port-Vendres 1

Cette année, le film « L'extraordinaire histoire du bateau de charge romain Port-Vendres 1 », produit par le Parc en 2017, participera au quinzième Festival du film d'archéologie d'Amiens qui va se dérouler du 31 mars au 4 avril 2020, à la demande de sa direction. Par ailleurs, ce film a déjà reçu deux prix en 2018 : La mention spéciale « film court » au festival du film d'archéologie de Narbonne ; le 1er prix du public au festival du film d'archéologie sous-marine de Port-Vendres

Ce film, documentaire et d'animation d'une durée de 12 mn, ainsi que sa bande annonce sont visibles sur le site du Parc, et sur internet. L'histoire de ce bateau romain, sorti de l'eau à Port-Vendres en 1974, fait largement écho au projet de valorisation culturelle de la ville. Il reste à disposition des écoles, lycées et associations culturelles sur demande. Plusieurs présentations publiques ont eues lieux en 2019, et pourront se poursuivre cette année.

■ Projet 2 - Collecte et valorisation de la « mémoire de la mer »

Le Parc naturel marin travaille depuis plusieurs années à collecter la mémoire d'anciens pêcheurs et gens de mer. Ces anciens sont riches de leurs savoir-faire et connaissent de nombreuses pratiques oubliées, ils sont aussi les porteurs et les garants d'une mémoire collective à préserver.

Le but de ce projet est la valorisation du patrimoine immatériel maritime inhérent à ce territoire. Cette collecte représente aujourd'hui de nombreuses heures d'interviews, des documents et photos scannés, des recettes de la mer qui constituent déjà une base d'archives du patrimoine immatériel du Parc. La retranscription de ce matériau est en cours et doit aboutir à la sortie d'un livre « Mémoire et recettes de gens de mer », où une trentaine de témoignages seront mis en valeur.



■ **Projet 3 - Organisation de « converses de taverne »**

Depuis 2017 le Parc organise, avec la collaboration du Musée de la Pêche de Palamós, des cafés débats de la mer, ou « Converses de Tavernes » qui s'inscrivent et complètent le projet, plus large, de collecte de la mémoire de la mer. Ces Converses ont la particularité de permettre de collecter et de transmettre conjointement. Le Musée de la pêche de Palamós, référent dans le domaine, organise des Converses de Taverne depuis 20 ans, dans un but ethnologique de recherche, et de constitution d'archives de la mer. C'est également le but poursuivi par le Parc.

Ces réunions sont ouvertes au public et filmées. Six converses ont déjà eu lieu autour de la pêche, la salaison du poisson, la cuisine des pêcheurs, les activités portuaires, ou encore le port et le travail des femmes. Deux Converses de Taverne sont prévues en 2020, dont une le 27 mars, au Lycée Christian Bourquin, lors de la semaine de la mer. Elle aura pour thème les saisons de la mer ; la seconde se déroulera lors d'Escale à Sète le 10 avril 2020 et nous proposera « Des regards croisés sur l'anguille » avec un pêcheur, un grand cuisinier, et un scientifique.

■ **Projet 4 - Promouvoir une école de voile latine pour un patrimoine vivant**

Après une première étape franchie en 2019 par le grément d'optimists en voile latine, les échanges entre le CD66 et l'UDSIS ont permis d'élaborer un cadre de travail d'ensemble et opérationnel pour compléter le dispositif. L'objectif est de finaliser une convention de coopération avec une signature au cours du 1er semestre. La démarche générale consiste à renforcer les liens avec la culture maritime et le patrimoine par le déploiement d'un cadre coordonné d'apprentissage et de transmission intergénérationnelle relatifs à la pratique de la navigation à voile latine et participant d'une reconnaissance locale, nationale et internationale d'un patrimoine culturel maritime immatériel préservé et vivant.

scolaires et d'adhérents d'associations du patrimoine maritime pour accompagner la conception d'un film dédié à ce projet et à la navigation à la voile latine.



Le projet opérationnel est basé sur trois actions complémentaires portées conjointement : conception et utilisation d'une flottille de bateaux de type sportive et semi-traditionnelle sous grément latin (type 470 et type Sardinal) et mobilisation de

■ **Projet 5 - Suivi et veille sur les démarches de mise en valeur du patrimoine culturel maritime**

Le Parc poursuivra sa veille sur les démarches de valorisation du patrimoine culturel maritime en 2020. De nombreux événements culturels sont prévus cette année, auxquels le Parc devrait participer, comme Escale à Sète, Escale à Port-Vendres et le Vire-Vire de Paulilles, qui fêtera cette année les 10 ans de l'atelier des barques. L'implication du Parc dans les rencontres de voiles latines est importante pour soutenir la candidature de la France à la classification de l'art de la voile latine comme patrimoine mondial de l'UNESCO, dans les prochaines années.

d'Associations des Musées Maritimes de Méditerranée qu'il vient d'intégrer en 2019 et grâce auquel il a pu mettre en place les converses de taverne ; réseau français CPMM : Culture et patrimoine maritime méditerranéen, auquel il participe activement avec une exposition prévue lors d'Escale à Sète 2020. Il poursuit sa contribution au comité technique du futur centre d'interprétation de Port-Vendres et soutient la venue de la goélette Miquel Caldentey dans nos eaux. Le Parc restera attentif à toute autre démarche visant la visibilité et la valorisation d'un patrimoine vivant.

Le Parc poursuivra également en 2020 son implication dans les réseaux nationaux et internationaux : réseau international

■ **Projet 6 - Sauvegarde et exploitation de données historiques d'ouvrages maritimes**

La bibliothèque du laboratoire ARAGO renferme des ouvrages anciens rares, témoins de la mémoire de l'état du milieu marin et des activités maritimes depuis la fin du XIXème siècle.

anciens et exploitation des données qui y sont renfermées afin de retracer l'évolution des ressources halieutiques et de l'environnement marin au cours des deux derniers siècles dans le golfe du Lion. L'année 2020 sera consacrée à la mise en place du partenariat et à l'acquisition des outils de numérisation.

Ce projet, en collaboration avec la bibliothèque du laboratoire ARAGO et Aix Marseille Université propose d'allier sauvegarde de cette mémoire par le biais de numérisation d'ouvrages




Axe stratégique 3

Réduire les pollutions et améliorer la qualité du milieu

Les océans sont les réceptacles finaux de toute l'activité terrestre, aussi bien par les fleuves, par l'aménagement du littoral, que par l'atmosphère, sans ignorer les pollutions - y compris acoustiques- et perturbations générées par le transport maritime et plus globalement des activités nautiques. L'adaptation aux effets du changement climatique qui s'ajoutent à ces atteintes impose

de travailler sur les sources d'impacts. Il faut être capable de mesurer et caractériser ces pollutions pour s'engager dans des actions de réduction et de sensibilisation, comme de contribuer à l'évolution des politiques publiques. Ces efforts doivent permettre d'améliorer la résilience des écosystèmes.

€	65 000		450 j/agent
	6,5 %		13 %

■ Projet 1 - Evaluation et actions de réduction des déchets dans le Parc

Les différents suivis des déchets engagés depuis plusieurs années se poursuivront en 2020. Il s'agit en effet de suivis à long terme pour évaluer l'évolution de cette pollution dans le Parc. Ils permettront aussi d'évaluer l'efficacité de mesures telles que l'interdiction au niveau national de certains déchets (sac plastique à usage unique, coton-tige, etc.) ou d'actions plus locales relatives à la lutte contre la pollution plastique.

formes comme le contact direct avec le public lors des différentes animations (fête de la nature, campagne éco-gestes, etc.), des conférences ou via le site Facebook du Parc. Le travail en partenariat avec les communes devrait aussi s'intensifier, avec deux communes souhaitant s'investir au côté du Parc pour amplifier leurs actions de sensibilisation. Dans le cadre du projet « RECUPNET », les interventions d'enlèvement des filets perdus et autres déchets volumineux se poursuivront

Comme en 2019, les actions de sensibilisation du grand public seront poursuivies pour permettre l'implication de tout un chacun dans cette lutte. La sensibilisation prendra différentes

■ Projet 2 - Amélioration et expérimentation d'équipements pour le suivi de la qualité de l'eau

Après deux années de mesures, le suivi haute fréquence de la qualité de l'eau mené en collaboration avec le CEFREM au large de Canet-en-Roussillon (bouée POEM) s'est achevé en 2019. Il a permis, outre de tester certains capteurs (oxygène), d'améliorer la connaissance de l'évolution des principaux paramètres physico-chimiques de ces eaux (28 m de fond). Les mesures ne s'arrêtent pas pour autant car le CEFREM poursuit le travail engagé avec le Parc pour ses besoins de recherche. Les données seront accessibles par le Parc via le site Coriolis de l'Ifremer.

Le développement de la plateforme REMIMED sur la côte rocheuse par l'Observatoire Océanologique de Banyuls se poursuit. Après l'obtention de l'autorisation d'occupation temporaire du DPM fin 2019, la mise en place du câble sous-marin et des différents capteurs devrait avoir lieu au premier semestre 2020. L'ensemble du dispositif permettra d'obtenir des données in situ et en temps réel de nombreux paramètres physico-chimiques de l'eau.

■ Projet 3 - Suivi de l'algue *Ostreopsis ovata*

Compte tenu de la détection ponctuelle de cette algue potentiellement toxique pour l'homme au cours des années précédentes, la poursuite de ce suivi est engagée, d'autant plus dans un contexte de changement climatique avec un réchauffement des eaux à prévoir, facteur clef du déclenchement de « blooms ». Des informations complémentaires seront apportées en 2020 sur la présence de cette algue. Dans le cadre

de l'appel à projet 2019 du Parc, le projet porté par ASOCEAN et Microbia Environnement concernera le suivi des populations phytoplanctoniques couplé à l'identification de la présence d'espèces potentiellement toxiques via l'analyse de codes-barres génétiques faisant l'objet d'un brevet spécifique (microarrays). Cette technique permettra d'identifier la présence éventuelle d'*Ostreopsis ovata* sur d'autres sites du Parc.

■ **Projet 4 - Evaluation des flux de polluants en provenance de l'étang de Canet Saint-Nazaire**

Les apports terrestres constituent une source de pollution importante du milieu marin. Si les apports par les cours d'eau sont évalués, ceux issus des lagunes sont méconnus. Ce projet a pour objectif d'évaluer les flux de pollution sortant de l'étang de Canet. Des périodes clefs seront ciblées à savoir les crues et les épisodes de tramontane pour lesquels les exports d'eau vers la

mer sont les plus importants. Les analyses chimiques porteront sur les paramètres physico-chimiques classiques (oxygène, chlorophylle a, turbidité, salinité) avec des mesures en continu et sur les substances chimiques (métaux lourds, pesticides, etc.). Le projet se fera en collaboration avec le syndicat mixte du bassin versant du Réart.

■ **Projet 5 - Accompagnement des ports dans la certification « Port Propre » - Nouveau**

Les ports sont à l'interface terre-mer. De ce fait, ils sont le réceptacle d'une pollution générée par le bassin versant amont mais les activités qui s'y déroulent sont également à l'origine de pollutions (peintures antisalissures, hydrocarbures, etc.). Le plan de gestion du Parc prévoit une amélioration de la gestion environnementale portuaire et le nombre de ports ayant obtenu la certification a été retenu comme indicateur. Dans ce cadre, et pour aider les ports à s'investir dans la démarche, le Parc a lancé une consultation pour réaliser, au profit des ports volontaires

(Banyuls-sur-Mer, Port-Vendres, Saint-Cyprien, Canet-en-Roussillon, Sainte-Marie-la-Mer), les études diagnostiques, étape préalable à l'obtention de la certification européenne CWA 16-387. La réunion de lancement a été réalisée en novembre 2019 pour une restitution prévue à l'automne 2020. La démarche de certification s'appuie aussi sur l'UVPO qui dispose, depuis 2019, de la qualification pour former les agents portuaires à la certification.

■ **Projet 6 - Déploiement d'un suivi et d'une gestion des déchets produits par les activités de pêche et impactant ces activités**

Le suivi de l'impact des déchets sur l'activité de la pêche sera poursuivi auprès d'un chalutier mais aussi auprès d'un petit métier, même si pour cette activité, les résultats 2018 et 2019 ont été peu significatifs.

Les opérations d'enlèvement de filets perdus se poursuivront. Il reste plusieurs zones à prospecter pour lesquelles le Parc dispose d'indications de présence. Il est aussi prévu des enlèvements à des profondeurs plus importantes, dans le cadre du marché de prestations qui a été passé par l'AFB à l'échelle de la façade méditerranéenne. Ils auront lieu principalement sur les récifs artificiels au nord du Parc. A ce jour, ce sont 1 400 m de filets qui ont été retirés soit environ 3 100 m² d'habitat qui ont été nettoyés. De nombreux macrodéchets volumineux (pneus principalement) ont été enlevés en 2019.

Dans le cadre du projet Pescomed en partenariat avec le WWF



(cf. projet 5 – Axe 4), un test de collecte et de valorisation des filets usagés sera réalisé en vue de la mise en place d'une filière d'élimination pérenne.

■ **Projet 7 - Evaluation de l'impact de la pollution portuaire sur le développement de juvéniles de poissons - Nouveau**

Les ports, en tant que milieux abrités, sont des zones privilégiées pour le développement des juvéniles de certaines espèces de poissons. Des aménagements sont d'ailleurs réalisés pour favoriser leur implantation (Biohut). Cependant, la qualité des eaux portuaires peut être variable et dépendante de la pollution issue des activités nautiques mais aussi des apports des bassins versants. L'impact de cette qualité sur les juvéniles et leur viabilité future reste méconnu. L'objectif de ce projet est de coupler plusieurs approches pour évaluer l'impact anthropique sur les juvéniles. Tout d'abord les contaminants chimiques

(métaux lourds) seront suivis par la méthode d'échantillonneur passif séquentiel permettant un suivi sur plusieurs mois. L'arrivée et la colonisation de l'espace portuaire par les post-larves et leur transformation en juvéniles sera suivie au travers de comptages. Parallèlement, des mesures du taux d'hormone seront réalisées afin d'évaluer les conséquences éventuelles de la contamination chimique sur les juvéniles et leur capacité à intégrer ensuite les populations naturelles pour participer efficacement au renouvellement.



Axe stratégique 4

Accompagner le territoire sur les enjeux de gestion et de développement durable de l'espace littoral et marin

Le territoire du Parc accueille de nombreuses activités, saisonnières pour celles liées à l'économie touristique et de loisir, permanente pour les activités extractives comme la pêche et demain industrielles avec les EMR. Le littoral est, lui, marqué par les équipements et les aménagements de lutte contre l'érosion et la submersion. La vocation du Parc est de permettre l'expression d'activités économiques existantes ou nouvelles, tout en préservant les ressources, le paysage et plus largement la biodiversité. Comprendre et évaluer les impacts nécessite d'étudier pour innover, expérimenter, guider et sensibiliser.

€	645 000	🧑	1500 j/agent
	64,5 %		43 %

■ Projet 1 - Démarche Ambition Littoral

Ce projet prévoit la continuité des travaux Ambition Littoral amorcés en 2019. Cette démarche met en place une séquence de travail collective et collaborative qui vise à accompagner toutes les parties prenantes du littoral pour acquérir une culture commune, pour construire une vision partagée, pluri-thématique et prospective du littoral. Pour ce faire, l'ensemble des partenaires de la démarche se mobilise pour organiser des ateliers thématiques, le Parc anime et met à disposition un moyen de partage d'informations ciblées et précises, mettre en œuvre une communication dédiée. Dans le cadre de cette démarche, il est possible d'envisager des formations ciblées. La démarche s'achèvera par un séminaire de restitution (prévu fin 2021 ou début 2022).



15

■ Projet 2 - Suivi de projet(s) d'éoliennes flottantes dans le Parc ou à l'échelle de la façade méditerranéenne

En 2020 le Parc sera présent au conseil scientifique de l'éolien flottant à l'échelle de la façade méditerranéenne, pour mettre à contribution son expertise et assurer un suivi du projet EFGL, au regard des engagements pris par le porteur de projet dans l'étude d'impact. Le Parc aura un rôle dans le processus de détermination des zones propices pour l'implantation de futures

fermes commerciales d'éoliennes flottantes dans le golfe du Lion, considérant les enjeux nouvellement identifiés dans ces zones.

Le Parc est également impliqué dans l'analyse initiale du réseau trophique de la ferme éolienne EFGL, via un partenariat avec le LECOB (Sorbonne Université).

■ Projet 3 - Animation du groupe de travail « pêches » du Parc

Le groupe de travail pêches s'est mis en place en 2019 suite au mandat du conseil de gestion. Il s'est concentré sur trois thématiques à enjeux : la gestion des graus, la gestion de la pêche de loisir (charte, outil de déclaration), ainsi que la gestion du poulpe de roche.

En 2020, il sera question de poursuivre le pilotage de ces projets et des nouveaux (PESCOMED, analyse risque pêche, crabe bleu) tout en continuant à structurer le fonctionnement du groupe afin qu'il soit force de proposition auprès des membres du conseil de gestion.

■ **Projet 4 - Suivi et analyse des données dédiés à la pêche professionnelle « petits métiers »**

Le suivi des activités de pêche professionnelle est indispensable pour assurer l'adéquation entre prélèvements et capacité de production halieutique du milieu. Sept années après le dernier suivi réalisé par le CEFREM, il est question de compléter l'état des lieux partiel des pratiques par un suivi au débarquement des

pêcheurs petits métiers opérant dans le périmètre du Parc. Les données seront ensuite analysées et spatialisées pour les années 2019/2020 avant de les comparer avec les suivis antérieurs pour mettre en évidence de potentielles évolutions.

■ **Projet 5 - Gestion partagée de la petite pêche, projet PescoMed WWF France / Parc**

Le projet PescoMed a été lancé en 2019 au Parc naturel marin du golfe du Lion et dans le Parc national des Calanques en partenariat avec le WWF. Les objectifs généraux sont communs aux deux Parcs et articulés autour de trois axes : la gestion partagée, la commercialisation et la valorisation des produits de la mer, ainsi que la communication. En ce sens, début 2020, le Parc proposera à des pêcheurs professionnels de se joindre aux équipes du Parc naturel marin du golfe du Lion, du Parc national des Calanques et du WWF pour se rendre en Catalogne

afin de découvrir le modèle de gestion partagée de la pêche espagnole et de bénéficier d'échanges avec les pêcheurs et les acteurs de la filière pêche. Courant 2020 sera réalisée une étude afin de déterminer quelles initiatives permettraient de mieux commercialiser ou valoriser les produits halieutiques tout en tenant compte des dynamiques et spécificités locales. Enfin, des actions de communication positive sur la petite pêche seront mises en œuvre.

■ **Projet 6 - Pêche de loisir, vers de nouvelles pratiques avec les fédérations et pratiquants**

Le Parc s'est investi dans la réalisation d'un suivi des activités de pêche de loisir grâce au travail des chercheurs du CEFREM, mais aussi dans la création d'une charte des concours de pêche et d'un kit du « pêcheur responsable ». En 2020, il sera question de faire vivre ces différents outils et connaissances en les diffusant sur le

territoire, afin d'ouvrir pour une meilleure appréhension par les acteurs de la pêche de loisir (fédérations, clubs et pratiquants) des effets de leurs pratiques sur la ressource et l'état du milieu.

16

■ **Projet 7 - Les récifs artificiels : de la connectivité des populations à un réseau de gestion et d'information**

Le Parc est impliqué dans le projet « ICÔNE » (Impacts actuels et potentiels de la CONnectivité Écologique ajoutée par les récifs artificiels sur la biodiversité fixée de substrats durs du golfe du Lion) en y apportant notamment un soutien humain, matériel (moyens à la mer) et financier (génotypage) pour les travaux réalisés dans le Parc.

En 2020, le Parc participera aux travaux et réflexions du réseau des gestionnaires piloté par le Cépralmar qui vise à évaluer



l'efficacité des RA et repenser l'aménagement ou non des zones de RA à l'échelle de la façade / Méditerranée.

■ **Projet 8 - Organisation d'un appel à projets, suivi et valorisation des initiatives lauréates de l'appel à projets 2019**

Le code de l'environnement prévoit que le conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité délègue au conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion la faculté de fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers visant à soutenir ou promouvoir certains types d'opérations en lien avec le plan de gestion. L'année 2020 étant marquée par la création de l'Office français de la biodiversité et par des échéances électorales, l'appel à projets 2020 sera structuré plus simplement que les années précédentes.

Conformément à la démarche de recherche de synergie des financeurs initiée en 2019, l'élaboration d'un cadre permettant de valoriser la convergence des soutiens publics au profit de l'environnement, de la connaissance et de la culture en lien avec la mer et le littoral sera également recherchée. Globalement, que ce soit pour les 10 lauréats de l'appel à projets 2019 ou pour les candidatures qui bénéficieront des subventions du Parc en 2020, il sera recherché une plus grande exposition médiatique des actions retenues dans le cadre de ce dispositif.

■ **Projet 9 - Constitution d'éléments de doctrine sur l'éco-tourisme littoral et marin**

Le tourisme et les activités de loisir au sens large dans les espaces naturels protégés constituent un sujet d'actualité et un véritable défi pour les gestionnaires. En Occitanie, le Comité régional du tourisme d'Occitanie a lancé un vaste programme d'offres touristiques en lien avec les destinations « nature » de son territoire, visant à valoriser les nombreux espaces naturels protégés, terrestres et maritimes.

En 2020, le Parc poursuivra son implication dans le réseau des

Parcs d'Occitanie et sa réflexion sur les modalités de valorisation des offres éco-responsables sur son territoire, pour un tourisme durable au sein de son périmètre. En parallèle, le Parc restera impliqué dans le groupe de travail national de l'OFB relatif aux modalités de soutien aux acteurs économiques de son territoire. Des échanges avec les autres espaces naturels sont à prévoir, ainsi qu'avec certains organismes comme Medpan, qui développe des projets à l'échelle méditerranéenne sur les questions de tourisme bleu et durable.

■ **Projet 10 - Déploiement des aires marines éducatives dans le Parc naturel marin du golfe du**

Lion

Le label « aire éducative » constitue un projet pédagogique et éco-citoyen de connaissance et de protection du milieu marin par des jeunes publics scolaires du 3ème cycle. Il existe aujourd'hui 160 AME labellisées en métropole et en outre-mer, dont deux sont labellisées sur le territoire du Parc en 2019, Argelès-sur-Mer et Port-Vendres.

En 2020, le Parc retournera au contact des écoles afin de valoriser ces deux expériences réussies et d'encourager s'autres établissements scolaires à s'engager dans la démarche et de

contribuer ainsi à renforcer l'éducation à l'environnement et au milieu marin. Pour cela, le Parc échangera avec l'association Label bleu, la Réserve et le Biodiversarium qui accueillent ou sont en contact réguliers avec les établissements scolaires.

Par ailleurs, un échange est prévu entre l'AME de Port-Vendres et l'AME de Sète, dont la structure référente est une classe de BTS du lycée de la Mer. Enfin, le Parc poursuivra son implication au sein du réseau national des AME en partageant les retours d'expérience de son territoire.

■ **Projet 11 - Déploiement et relais d'actions de sensibilisation à destination des acteurs de la**

mer

En 2020, le Parc participera à des événementiels grand public organisés par les acteurs de la mer du territoire tel le Mondial du vent, le Swimrun ou le festival Visages et images de Méditerranée. Le Parc poursuivra sa publication de posts sur sa page Facebook ainsi que la publication de lettres d'information. L'ouverture du

nouveau site internet du Parc est prévue pour le début de l'été 2020. L'ensemble de ces actions participera à l'augmentation de la notoriété du Parc. Une première Fête du Parc sera également à l'étude et pourrait avoir lieu suivant l'avancement du projet.

■ **Projet 12 - Equipement des aquariums**

Le Parc, le Biodiversarium et l'aquarium de Canet ont commencé leur travail commun de mise en place d'un équipement destiné à sensibiliser le grand public à la préservation du milieu marin. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée afin d'accompagner

le Parc dans la définition du projet (budget, échéancier, faisabilité technique, développement du synopsis). L'analyse de la faisabilité du projet est prévue pour le premier trimestre 2020.

■ **Projet 13 - Valorisation des connaissances relatives au canyon Lacaze-Duthiers dans le cadre d'une exposition d'envergure nationale**

Le Parc national des Calanques pilote, avec l'Office français pour la biodiversité, une exposition itinérante mettant en valeur les canyons de Méditerranée. Cette année 2019 a permis de concevoir l'ensemble de cette exposition. Son inauguration aura lieu le 13 février 2020 à Marseille et sera accueillie durant l'été 2020 au château de Collioure.



■ **Projet 14 - Contribution à la mise en œuvre du processus de planification spatiale maritime en Méditerranée (projet européen MSP Med)**

Suite à un appel à projet de la DG MARE de la commission européenne, le Parc a participé à la conception d'un projet européen en lien avec le pôle de Brest. Le projet a trait aux questions de planification spatiale maritime et vise à éprouver les modalités d'une mise en œuvre efficace d'une planification spatiale maritime à l'échelle méditerranéenne. Cette démarche complète les précédents appels à projets à caractère expérimental que la DG Mare a promus depuis 5 ans environ pour tester des questions méthodologiques.

La Directive planification spatiale maritime constitue un cadre de travail propice à la « blue economy » ou « blue development » avec pour principe d'être en cohérence avec des directives environnementales. A cette fin, le Parc, aux côtés du pôle de Brest, s'intéressera spécifiquement aux enjeux environnementaux dans la perspective de développement des usages et des activités.

■ **Projet 15 - Déploiement d'une démarche et d'outils valorisant les actions portées par les acteurs du territoire contribuant à la mise en œuvre du plan de gestion du Parc**

L'article L334-5 du Code de l'environnement rappelle que « L'Etat, les collectivités territoriales et les organismes qui s'associent à la gestion du parc naturel marin veillent à la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent avec les orientations et les mesures du plan de gestion ». Après une année 2019 dédiée à l'établissement d'un cadre propice au déploiement de

cette initiative via un stage et un rapport partagé, le dispositif a besoin d'une adhésion renforcée de la part des collectivités et d'une structure d'animation opérationnelle et dynamique. Cette démarche, vu le contexte électoral, ne pourra être réactivée concrètement avant le second semestre.

■ **Projet 16 - Élaboration de propositions d'actions dans le cadre d'appels à projets régionaux, nationaux et européens**

Le Parc, en tant qu'aire marine protégée, représente un potentiel fort pour constituer un site pour la mise en œuvre d'actions expérimentales ou non dans le cadre de démarches régionales, en particulier avec la région Occitanie, dans le cadre national mais aussi international. La dimension environnementale n'est pas forcément la seule possible et le Parc reste en veille sur ces

opportunités. L'organisation de la prochaine programmation européenne sur les Inter-Reg va conduire le Parc à identifier des priorités de travail et des partenaires potentiels pour être prêt à proposer des projets cohérents vis-à-vis de ses enjeux de gestion et pour progresser en méthode et en capitalisation.

■ **Projet 17 - Test et validation des protocoles de suivi environnemental par satellite et de finalisation des indicateurs**

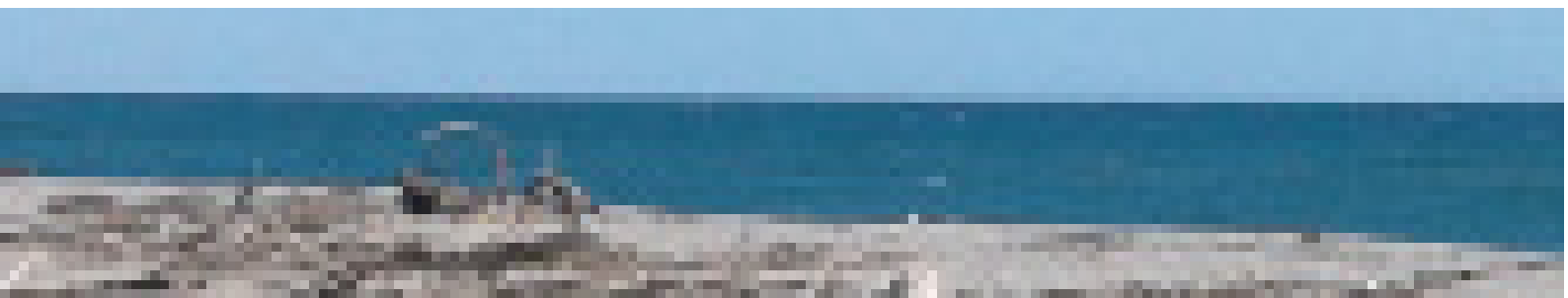
Le projet 20SUIVISATGL sera la suite du projet de R&D, porté par le Parc, SENVISAT (étude de faisabilité d'un suivi environnemental par satellite). Ce projet (20SUIVISATGL)

permettra dans un premier temps de stabiliser ou de finaliser les indicateurs pouvant utiliser l'outil satellite et dans un deuxième temps de mettre en place un set d'indicateurs fiables et robustes.

■ **Projet 18 - Evolution morphologique et biologique de plages naturelles**

La laisse de mer est très importante pour l'écosystème et la biodiversité des plages. La présence de bois flotté participe à la lutte contre l'érosion des plages en favorisant le stockage et le maintien du sable sur les plages.

Ce projet prévoit de suivre l'évolution morphologique et la colonisation faunistique et floristique d'une zone de plage protégée de tout enlèvement de bois flotté ou de laisse de mer (Réserve Naturelle du Mas Larriou), par comparaison avec une zone non préservée.





Directive cadre
Stratégie pour le milieu marin
DCSMM

Crédits photos

www.photo-hedelin.com ; Emmanuelle Rivas ; Marie Morineaux / Office français de la biodiversité (p. 1)
www.photo-hedelin.com (p. 2, 3)

E. Rivas ; Bruno Ferrari / Office français de la biodiversité (p. 4, 5)
www.photo-hedelin.com ; <http://un-regard-sur-la-terre.org> ; Marie Morineaux / Office français de la biodiversité (p. 6, 7)

Office français de la biodiversité ; Victoria Magent / Office français de la biodiversité (p. 8, 9)

Victoria Magenti / Office français de la biodiversité (p. 10, 11)

Marc Dumontier / Office français de la biodiversité (p. 13)

Office français de la biodiversité (p. 14, 15)

Justine Cammal / Office français de la biodiversité (p. 17)

Grégory Agin / Office français de la biodiversité (p. 18)

Parc naturel marin du golfe du Lion

2 impasse Charlemagne
66700 Argelès-sur-Mer
Tél: 04 68 68 40 20

www.parc-marin-golfe-lion.fr

 [parc.naturel.marin.golfe.dulion](https://www.facebook.com/parc.naturel.marin.golfe.dulion)



Depuis 1^{er} janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage forment l'Office français de la biodiversité.



Janvier 2020